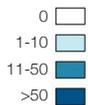


AMBROISIE : LES BONNES PRATIQUES POUR PROTÉGER LA CULTURE DU SOJA

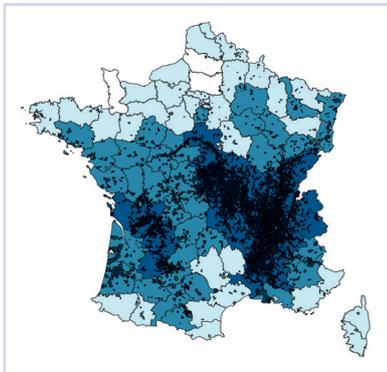
L'AMBROISIE À FEUILLE D'ARMOISE : UNE ESPÈCE INVASIVE EN DÉVELOPPEMENT

Par département : nombre de communes avec au moins un signalement

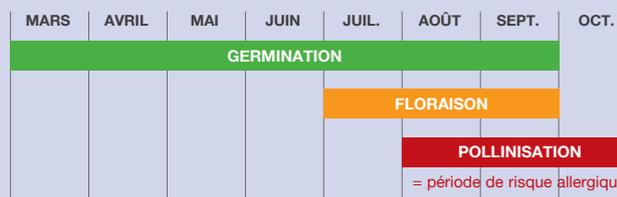


Commune(s) avec au moins un signalement

Ambrosia artemisiifolia
L., 1753



Cycle de développement de l'ambroisie



« La prolifération de l'ambroisie constitue une menace pour la santé humaine »
(Décret du 26 avril 2017)

Carte réalisée par l'Observatoire des ambrosies - FREDON France - Janvier 2019

COMMENT LUTTER CONTRE L'AMBROISIE EN CULTURE DE SOJA ?



Étape 1 : reconnaissance



La feuille

- Même couleur verte sur chaque face
- Pas d'odeur quand on la froisse
- Feuilles larges et opposées à la base des tiges, plus étroites et alternes vers le sommet



La tige

- Velue et rougeâtre
- Très ramifiée à la base, port buissonnant



À NE PAS CONFONDRE avec l'armoise commune

Face inférieure de la feuille gris-blanc argenté



À NE PAS CONFONDRE avec l'armoise annuelle

Très forte odeur quand on la froisse

Étape 2 : interculture



Déchaumage

Si la culture précédente est une culture d'hiver

Surveillance des chaumes juste après récolte : intervenir tôt après récolte et avant floraison de l'ambrosie

- déchaumage mécanique (≈ 5 cm) : 2 passages, à 2-3 semaines d'intervalle
- ou
- déchaumage chimique : conseillé si présence de vivaces

Surveillance des bordures et abords

de parcelles (talus, chemins, fossés adjacents) : intervenir avant floraison

- broyage
- ou
- fauchage



Avant le semis du soja : objectif sol propre !

- **Faux-semis dès mars** : travail fin et tassement léger du sol ▶▶▶ levée d'ambrosies
- **Puis destruction chimique ou mécanique** juste avant implantation du soja

Étape 3 : lutte dans la culture en place



Stade maxi ambrosie pour appliquer Pulsar® 40

Il est recommandé d'appliquer un herbicide de pré-levée efficace sur ambrosie⁽¹⁾, suivi d'un herbicide de post-levée :

- **Pulsar® 40** : utiliser en une application unique à 1,25 l/ha au stade 4-6 feuilles de l'ambrosie, ou en fractionnement à 2 x 0,625 l/ha + adjuvant⁽²⁾ avec un premier passage au stade 2-4 feuilles de l'ambrosie, obligatoirement relayé 8 à 10 jours plus tard par la deuxième application.
- **Corum®** : 1,25 l/ha + adjuvant⁽²⁾ en T1 relayé par Pulsar® 40 à 0,55 l/ha + adjuvant⁽²⁾
- **Basagran® SG** : 1 kg/ha + adjuvant⁽²⁾ en T1 relayé par Pulsar® 40 de 1 l/ha à 1,25 l/ha



Pour optimiser l'efficacité des herbicides : favoriser les levées groupées d'ambrosie par un travail du sol soigné, réalisé le plus près possible du semis du soja. Il est conseillé de compléter le désherbage chimique par un désherbage mécanique (par exemple : bineuse).

(1) Spécialité à base de métobromuron - (2) Contacter BASF pour obtenir la liste des adjuvants conseillés

Étape 4 : récolte

Limiter au maximum le stock grainier dans les parcelles.

Récolter les parcelles ou zones infestées par l'ambrosie à feuille d'armoise en dernier et nettoyer soigneusement le matériel après récolte.

Contre l'ambrosie, le labour est peu efficace. Au fil des labours, le stock grainier s'enfouit et/ou remonte car les graines se conservent longtemps dans le sol.

Étape 5 : rotation

Allonger la rotation pour augmenter l'intervalle de temps entre deux cultures de printemps.

Introduire des cultures d'hiver, moins propices au développement de l'ambrosie, dans la rotation, en privilégiant des modes d'action non ALS.

De plus, la gestion de l'infestation par déchaumage mécanique ou chimique est facilitée en interculture.



À la récolte
Après la récolte

Pour en savoir plus, consulter la page « Désherbage du soja » de notre site internet : https://www.agro.basf.fr/fr/cultures/soja/desherbage_du_soja/

BASF France SAS - Division Agro - 21, chemin de la Sauvegarde - 69134 Ecully Cedex. N° agrément : IF02022 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels.
Pulsar® 40 : Marque déposée BASF - AMM : n°2090064 - Composition : 40 g/l imazamox - Formulation : SL (concentré soluble). Corum® : Marque déposée BASF - AMM : n°2120120 - Composition : 480 g/l bentazone + 22.4 g/l imazamox - Formulation : SL (concentré soluble). Métobromuron : SGH07 - SGH08 - SGH09 - Attention - H302 - H317 - H351 - H373 - H400 - H410. Basagran® SG : Marque déposée BASF - AMM : n°9500628 - Composition : 87 % bentazone - Formulation : SG (granulés solubles dans l'eau). Détenteur d'homologation : BASF France SAS. © Marque déposée BASF. Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° vert BASF Agro (0800 100 299) qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou consulter www.agro.basf.fr et/ou www.phytodata.com - Septembre 2019 - Réf. 553SOEE0919R.

Pulsar® 40 : SGH09 - ATTENTION - H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques - H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme - EUH208 : Contient 1,2-Benzisothiazole-3(2H)-One, Sorbitan, Monolaurate, Ethoxyle. Peut produire une réaction allergique. - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
Corum® : SGH07, SGH09 - ATTENTION - H302 : Nocif en cas d'ingestion - H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques - H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme - EUH208 : Contient de la bentazone. Peut produire une réaction allergique - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.
Basagran® SG : SGH05, SGH07 - DANGER - H302 : Nocif en cas d'ingestion - H317 : Peut provoquer une allergie cutanée - H318 : Provoque des lésions oculaires graves - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.